

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2025
PROCES VERBAL



Les membres du conseil municipal sont convoqués en séance ordinaire le **jeudi 02 octobre 2025 à 19H45**, salle du Conseil selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Secrétaire de séance
2. Adoption du Procès-Verbal du 30 juin 2025
3. Protection Sociale Complémentaire Santé
4. Contrats PEC
5. Conventions diverses
6. Contrat Maîtrise d'œuvre RD33
7. Tarif encart publicitaire
8. Subventions associations
9. Décision modificative
10. Subvention LEADER + Plan de financement
11. Attribution de marché (Parcours sportif)
12. Devis divers
13. Informations et courriers divers
14. Questions diverses

Le Maire,
Olivier PETITFRERE

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, Salle du Conseil, le **jeudi 02 octobre 2025 à 19 H 45** sous la présidence de Monsieur Olivier PETITFRERE, Maire de LUMES.

Sont présents : Messieurs Eric DEREGARD – Michaël JACQUES - Bastien JAISSON – Jean-Pol LEDOCQ - Sylvain LIEBEAUX – Guillaume MALHERBE - Olivier PETITFRERE
 Mesdames Murielle AMBERT - Nadia BOROWY – Anne-Elisabeth DUEZ - Peggy GUILLON - Pascalles LAUX - Ludivine RIVIERE - Annick THELIER

Absent excusé : M. Laurent NICLOUX qui donne pouvoir à M. Eric DEREGARD

Absent : /

Monsieur le Maire désigne Monsieur Eric DEREGARD en tant que secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande la suppression des points 3 et 9 de l'ordre du jour. Pour le point 3, l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion des Ardennes est indispensable et l'organisme n'a pu se réunir faute de quorum. Pour le point 9, il s'agissait d'abonder le chapitre 012 des « salaires et charges ». Après un calcul affiné de la situation, les crédits affectés lors du budget primitif devraient suffire. Si tel n'était pas le cas, cette décision modificative serait inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.



Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2025 est adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DELIBERATION

CONTRATS PEC

Il s'agit de préparer le renouvellement des deux contrats PEC en espaces verts : les conditions sont des contrats de 6 mois (l'un de 24 heures qui débiterait le 02/02/2026 et l'autre de 20 heures qui lui commencerait le 06/01/2026). Pour les deux, l'Etat prévoit une aide à hauteur de 37 % des salaires et charges.

DELIBERATION : CREATION D'UN POSTE (ESPACES VERTS) DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 37 % dans la limite de 24 heures hebdomadaires.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 24 heures par semaine, la durée du contrat est de 6 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Entretien Espaces Verts
- Durée du contrat : 6 mois (du 02/02/2026 au 01/08/2026)
- Durée hebdomadaire de travail : 24 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature des conventions avec le Conseil Départemental et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Entretien Espaces Verts
- Durée du contrat : 6 mois (du 02/02/2026 au 01/08/2026)
- Durée hebdomadaire de travail : 24 heures
- Rémunération : SMIC

- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

DELIBERATION : CREATION D'UN POSTE (ESPACES VERTS) DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 37 % dans la limite de 20 heures hebdomadaires.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 6 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Entretien Espaces Verts
- Durée du contrat : 6 mois (du 06/01/2026 au 05/07/2026)
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature des conventions avec le Conseil Départemental et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Entretien Espaces Verts

- Durée du contrat : 6 mois (du 06/01/2026 au 05/07/2026)
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.



CONVENTIONS DIVERSES

Lecture Publique

Comme chaque année, le Conseil Départemental des Ardennes nous propose une convention pour le développement de la lecture publique et cela passe par quelques objectifs :

- Profiter des services de la Bibliothèque Départementale des Ardennes,
- Proposer une offre numérique, en contrepartie d'une participation financière de 0,20 €/habitant (ce qui représente 224,20 € pour 1121 habitants),
- Favoriser le développement de la coopération entre toutes les structures de lecture publique.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Conseil Départemental des Ardennes via sa Bibliothèque Départementale.

Participation financière annuelle :

- 0,20 € par habitant de la commune concernant les ressources numériques,
- 80 € par licence affectée pour la gestion de la bibliothèque.

La présente convention prend effet à compter de la signature des deux parties.

La convention prendra fin le 31/12/2027. Elle sera renouvelée tacitement tous les ans dans la limite de la durée initiale de celle-ci, sauf si l'une des parties notifie par écrit à l'autre sa décision de résilier la convention au moins un mois avant la date de fin de la convention. Cette notification devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Partenariat AXA

Dans le même registre que la convention avec Mutua+ acceptée lors du dernier conseil municipal, la société AXA France nous a contacté pour établir des permanences sur la commune pour proposer à la population d'optimiser leurs dépenses de santé.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec AXA France.

La commune de Lumes souhaite donner à ses administrés la possibilité de bénéficier d'une mutuelle « au meilleur tarif » à compter de la date de signature des 2 parties pour une durée de 12 mois.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, à compter de la signature des présentes.



CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RD33

Ce contrat proposé par VRD Conseil concerne la maîtrise d'œuvre de la tranche à venir des travaux autour de la RD33 au niveau du Globe (entrée d'agglomération jusqu'au carrefour de la RD5). Le coût estimatif est de 30 600,00 € TTC correspondant à 5 % de l'estimatif des travaux. La facture sera établie sur le prix réel.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat auprès du cabinet d'études VRD CONSEIL pour réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie depuis l'entrée Nord de l'agglomération jusqu'au carrefour de Vivier-au-Court (D5).

Le coût estimatif de la rémunération est de 30 600,00 € TTC (5 % du prix des travaux).



TARIF ENCART PUBLICITAIRE

Devant l'augmentation du coût de l'impression du calendrier annuel des manifestations, et afin de rendre l'opération neutre pour les finances communales, Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif des encarts publicitaires de 20,00 € à 22,00 €.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, que le montant de l'encart publicitaire du calendrier annuel sera de 22,00 €.



SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Comme chaque année, il s'agit dans la plupart des cas, de proposer au vote les subventions de fonctionnement pour l'année 2025 en faveur des associations dont le dossier est complet.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'allouer les subventions 2025 aux associations suivantes :

Fonctionnement :

- | | |
|---|----------|
| ➤ Syndicat Avicole des Balcons de Meuse | 545,00 € |
| ➤ AS LUMES | 540,00 € |

Exceptionnelles :

- | | |
|---|------------|
| ➤ Festi Lumes
(achat de chocolats en Belgique pour le repas d'automne) | 750,00 € |
| ➤ Festi Lumes
(acompte pour le repas de la Saint Sylvestre) | 3 040,00 € |



DEMANDE DE SUBVENTION LEADER : AMENAGEMENT TERRAINS DE PETANQUE – PARCOURS FITNESS – AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire présente le plan de financement définitif suivant, modifié par rapport à la délibération du 30 juin 2025, suite aux estimations des co-financeurs.

Vu le plan de financement de l'opération ci-dessous : Aménagement terrains de pétanque – parcours fitness – aire de jeux,

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant en HT	Origine	Montant en HT
Lot 1 : Terrains de pétanque	46 029,00 €	Région Grand Est (Pacte Ruralité)	20 000,00 €
Lot 2 : Parcours Fitness/Aire de jeux	153 563,25 €	Conseil Départemental 08 (Contrat territoire)	19 959,22 €
		LEADER (FEADER)	119 714,58 €
		Commune (Fonds Propres)	39 918,45 €
TOTAL DEPENSES	199 592,25 €	TOTAL RECETTES	199 592,25 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent le projet et le plan de financement présentés ci-dessus, et s'engage à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions réellement obtenues.
- Sollicitent une subvention au titre du programme LEADER 2023-2027.
- Autorisent Monsieur le Maire de la Commune de Lumes à signer tout acte se rapprochant à cette demande.



ATTRIBUTION DE MARCHE (PARCOURS SPORTIF)

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent, après avoir pris connaissance du rapport de l'analyse des offres de VRD CONSEIL, l'attribution du marché concernant les travaux d'aménagement de terrains de pétanque, d'un parcours fitness et d'une aire de jeux à proximité de la voie verte et de la halte fluviale à :

- l'entreprise ZANELLI (Lot 1) pour un montant de 42 311,50 € HT, soit 50 773,80 € TTC
- l'entreprise VAL DE RUTZ (Lot 2) pour un montant de 125 203,53 € HT, soit 150 244,23 € TTC



DEVIS DIVERS

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident les devis suivants :

- | | |
|--|------------|
| ➤ Impression gazette lumichonne (Imprimerie FELIX) | 1 617,00 € |
| ➤ Protection contre la foudre Eglise (HEURELEC) | 2 992,80 € |
| ➤ Repas automne (DECOURS Damien) | 2 106,00 € |
| ➤ Colis seniors (Esprit gourmet) | 3 956,49 € |

Pour information :

➤ Fleurissement automne (EARL LECLERE)	461,24 €
➤ Sapins pour les fêtes (SARL YVON Jean-Luc)	960,30 €
➤ Ordinateur Animation (FLOQUET SAS)	1 496,15 €
➤ Stores Ecole Maternelle (Art et Fenêtres)	1 478,50 €
➤ Complément enrobé place PMR Eglise (CAPITAINE)	336,00 €

INFORMATIONS DIVERSES

Annick THELIER

- Rentrée scolaire 2025/2026 : 132 enfants (26 en PS/MS, 22 en MS/GS, 20 en CP/CE1, 20 en CE1/CE2, 21 en CE2/CM1 et 23 en CM1/CM2). Mme Ambre LEFEVRE, remplaçante de Mme BERGER reste attachée à l'école de Lumes au titre de remplaçante.
- Prochain CME : candidature et programme semaines 40-41 et 42. Election du conseil le lundi 3 novembre (horaire d'école) et élection maire/adjoint le jeudi 6 novembre à 18 H 00. Première sortie officielle : cérémonie du 11 novembre.
- L'actuel CME s'est réuni une dernière fois ce mardi. La grosse action : banc de l'amitié qui sera installé dans la cours de l'école primaire dès que Graphic Fusion aura réalisé les panneaux à fixer dessus. Le reste des actions sera inscrit dans le compte rendu de la réunion courant de la semaine prochaine. Repas de fin de mandat prévu le 04/11.
- Repas d'automne : le dimanche 05 octobre. Remerciements aux personnes qui ont répondu « présent » pour la mise en place samedi matin (4 élus et 4 CCAS). 103 repas prévus (62 seniors, 8 élus ou CCAS, 2 musique, 3 agents, 28 Festi Lumes).
- Colis de fin d'année : à ce jour, 83 colis solo, 81 colis couple et 5 colis maison de retraite. Distribution sur une seule journée, le jeudi 11 décembre de 9 H 00 à 17 H 00 à la Salle des Fêtes (café et gâteaux seront prévus au programme cette année encore).

Eric DEREGARD

- Quelques nids de frelons asiatiques dans le village avec intervention d'une société spécialisée. De nouveaux pièges sont attendus début 2026. M. TISSERANT (apiculteur) aimerait installer 2 ruches dans le parc du château au 1^{er} trimestre 2026.
- Quelques soucis avec les moutons qui se sauvent.
- Cimetière nettoyé. L'entreprise BRUNELET fera un nouveau passage avant la Toussaint (devis 660,00 €).
- Panneaux de signalisation divers en cours de pose.
- Poubelle en bois (Association LEDA) en attente pour le site de compostage (oubli de leur part).
- Gazette 21 en cours. Distribution début novembre avec flyers associations.
- Gazette 22 (annuelle) : recherche des publicités en cours.
- Permanences mutuelle (Mutua +) : nouvelles dates les mardis 18/11 et 09/12 de 9 H 00 à 12 H 00 dans la Salle du Conseil.

Michaël JACQUES

- Place PMR Eglise : travaux terminés pour la partie aménagement. Enrobés mis en fin de semaine.
- Démarrage des travaux de la véranda de la crèche le lundi 06/10/2025.

- Rencontre avec Mme l'Architecte des Bâtiments de France (Mme CARPENTIER), M. COURTY, M. PETITFRERE et Mme DUEZ pour exposer ce que sera le nouveau périmètre de protection du château dans le cadre de la future révision de notre PLU. A noter, une très forte diminution du champ d'action qui va privilégier le bâti ancien.
- Rénovation des différents murs (château, cimetière et monument aux morts) : début de l'intervention la première semaine de novembre (avec à notre demande, le commencement par le mur du monument aux morts).

Olivier PETITFRERE

Finances

- Fonds Départemental de Péréquation des Droits de Mutation : notification de 17 954,00 € pour 18 000,00 € au budget.
- Allocations compensatrices : notification de 191 152,00 € pour 190 161,00 € au budget.
- Notification de paiement de la CAF pour 4 160,00 € (80 % du projet : étuve, logiciel et matériel informatique BL Enfance).
- Reçu de l'accusé de réception de la demande de fonds Leader pour le parcours sportif/Terrain de pétanque/Aire de jeux.
- Souhait de faire une demande au Conseil Départemental des Ardennes dans le cadre des amendes de police pour la sécurisation des rues Madoulet/Puits/Pont/Jonquilles mais la demande devait parvenir aux services avant le 31 mars de l'année en cours.

Divers

- Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.
- Information reçue de la Préfecture concernant l'arrêt du cuivre comme évoqué lors du dernier conseil municipal : confirmation des dates : arrêt de la commercialisation en 2026 et une fermeture technique le 01 janvier 2028.
- Première réunion pour la révision du PLU ce jour avec le cabinet DUMAY.

Murielle AMBERT

- Soirée Beaujolais le 21 novembre (comme l'année dernière, 3 €/personne reversés au Téléthon + sono gratuite).
- Téléthon : karaoké le vendredi 05 décembre, marche avec l'association La Balise le samedi matin et course avec l'association Lumes Courir le samedi après-midi.
- Nouvel An : repas adultes 82 €, repas enfant 25 €. Tarifs inchangés. Traiteur « Toi et Moi ». Sono « La Boîte à Mariage ».
- Cérémonie 11 novembre : des flyers sont transmis à l'école pour avoir une idée du nombre d'enfants présents.
- Soirée Théâtre du 12 septembre : 54 personnes.
- Apéro Lumichon du 29 août : annulé à cause de la météo.
- Calendrier des manifestations : 318 € (financé en totalité par les publicités des artisans).

COURRIERS DIVERS

- Remerciements de la section UNC pour la subvention de fonctionnement.
- Badminton Club de Lumes : Label 1 étoile au titre du l'année 2025/2026 (92 licenciés).

- Courrier de Jérémy DUPUY (Vice-Président en charge de la mobilité Ardenne Métropole) et réponse de Monsieur le Maire concernant les actions mises en œuvre pour la mise aux normes de deux points d'arrêt sur la commune.
- Courrier du Conseil Départemental des Ardennes souhaitant connaître la position de la commune concernant l'éventuelle rétrocession dans notre domaine public de la partie de la RD34 située entre le pont et la RD33 (Grand Rue). La commune de Villers-Semeuse s'étant portée candidate à la rétrocession dans son domaine public de la RD34, depuis le carrefour de la RD8043A jusqu'au pont en encorbellement jouxtant l'A34.
- Echanges avec Ardenne Métropole concernant le curage du fossé à proximité du parc d'activités.

Suspension de séance de 21 h 39 à 21 h 40.

QUESTIONS DIVERSES

Sylvain LIEBEAUX

- Panneaux de signalisation cassés aux écluses sur la RD33. Voir pour un éclairage nocturne à cet endroit.

Jean-Pol LEDOCQ

- Voir pour un tracé ou un panneau de signalisation « carrefour modifié » au Globe. Intersection dangereuse pour les véhicules venant de Romery en direction de Vivier-au-Court (absence de marquage au sol pour se positionner correctement sur la voirie).
- Gazon fleuri très réussi Rue de Mézières.

FIN DE SEANCE

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 50.
Prochaine séance : début décembre.**

Le Secrétaire de séance

Eric DEREGARD

Le Maire,

• Olivier PETITFRERE

